



Berne, 6 septembre 2013

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Passage d'un système d'encouragement (fondé notamment sur les subventions) à un système d'incitation (fondé sur la fiscalité): variantes d'un système d'incitation dans la politique énergétique : consultation préliminaire

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mener auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faitières de l'économie et des autres milieux intéressés une consultation préliminaire portant sur le passage d'un système d'encouragement à un système d'incitation et sur les différentes variantes d'un système d'incitation dans la politique énergétique. Un projet destiné à une procédure de consultation sera ensuite élaboré en 2014. Compte tenu de la complexité et de l'importance politique du projet, cette première étape permet de recueillir à un stade précoce les diverses prises de position concernant les différentes conceptions possibles d'un système incitatif.

Le délai de la **consultation préliminaire** est fixé au **15 décembre 2013**.

Dans le cadre de sa stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a décidé de concevoir à partir de 2021 une deuxième phase, où un système incitatif remplacera progressivement l'actuel système d'encouragement. La politique énergétique y sera redéfinie conjointement avec la politique climatique. Le 28 septembre 2012, le Conseil fédéral a chargé le DFF d'élaborer une réforme fiscale écologique, qui puisse servir de cadre structurel au système d'incitation prévu dans cette deuxième phase de la stratégie énergétique 2050. L'élaboration du rapport ci-joint a permis d'examiner, dans un premier temps, diverses questions ouvertes ainsi que les variantes liées à l'introduction d'un tel système. Le même jour, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'analyser avec le DFF les modalités possibles d'un passage d'un système d'encouragement à un système d'incitation. Le rapport annexé résume les résultats essentiels de ces travaux, menés en collaboration avec d'autres départements. Il présente aussi bien les questions soulevées par un tel changement de paradigme que différentes variantes de systèmes d'incitation.

Le rapport, y compris le questionnaire de la consultation préliminaire (en annexe), est disponible à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Vous trouverez les rapports d'expert sur lesquels se fonde le rapport au lien suivant:
http://www.efv.admin.ch/f/dokumentation/finanzpolitik_grundlagen/els.php.

Nous vous prions de transmettre votre prise de position à l'Administration fédérale des finances, Analyse et conseil économiques, Martin Baur, Bundesgasse 3, 3003 Berne. Pour toute question, les interlocuteurs suivants se tiennent à votre disposition:

Thomas Brändle (tél. 031 / 322 39 92; thomas.braendle@efv.admin.ch);
Margit Himmel (tél. 031 / 322 16 77; margit.himmel@efv.admin.ch);
Martina Zahno (tél. 031 / 322 54 31; martina.zahno@efv.admin.ch).

Au terme de cette consultation préliminaire, nous publierons sur Internet les prises de position reçues. Nous fondant sur la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHan; RS 151.3), nous veillons à publier des documents accessibles à tous. C'est la raison pour laquelle nous vous prions de nous communiquer votre prise de position si possible par voie électronique (de préférence en utilisant un document Word).

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à notre considération distinguée.



Eveline Widmer-Schlumpf